

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION DU MARDI 30 JUIN 2020

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 30 juin 2020, à 11 heures 00, l'Assemblée de Corse, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie dans le cadre d'une session extraordinaire en application des dispositions du code général des collectivités territoriales. Les règles sanitaires résultant de la pandémie *de covid-19* ayant été assouplies, la séance s'est tenue en partie en présentiel, en partie en visioconférence. Vingt-neuf conseillers ont donné pouvoir.

Sont présents dans l'hémicycle ou en visioconférence :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,

Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Anne TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI à Muriel FAGNI, Valérie BOZZI à Isabelle FELICIAGGI, François-Xavier CECCOLI à Stéphanie GRIMALDI, Marcel CESARI à Paola MOSCA, Catherine COGNETTI-TURCHINI à François ORLANDI, Pierre-José FILIPPETTI à Rosa PROSPERI, Pierre GHIONGA à Stéphanie GRIMALDI, Fabienne GIOVANNINI à Nadine NIVAGGIONI, Michel GIRASCHI à Vannina ANGELINI-BURESI, Francis GIUDICI à Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI à Isabelle FELICIAGGI, Paul MINICONI à Jean-François CASALTA, Jean-Martin MONDOLONI à Christelle COMBETTE, Marie-Hélène PADOVANI à Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI à Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Paulu Santu PARIGI à Romain COLONNA, Chantal PEDINIELLI à Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI à Xavier LACOMBE, Antoine POLI à Jean-Charles ORSUCCI, Laura Maria POLI-ANDREANI à Pascale SIMONI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI, Louis POZZO di BORGIO à Guy ARMANET, Joseph PUCCI à Jean-François

CASALTA, Catherine RIERA à François ORLANDI, Camille de ROCCA SERRA à Christelle COMBETTE, Marie SIMEONI à Paul LEONETTI, Jeanne STROMBONI à Mattea CASALTA, Julia TIBERI à Mattea CASALTA, Petr'Antone TOMASI à Julie GUISEPPI.

Participent à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse,
M. Jean-Christophe ANGELINI, conseiller exécutif,
M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive,
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive.

Le président TALAMONI ouvre la séance des questions orales.

M. CASALTA interroge l'exécutif sur les inondations intervenues le 11 juin 2020 à Ajaccio. La réponse est formulée par **M. BIANCUCCI**.

M. ORLANDI appelle l'attention de l'exécutif sur la problématique des aides aux collectivités locales. **Le président SIMEONI** lui apporte les éléments de réponse correspondants.

Mme SIMONI interpelle l'exécutif sur la réforme de l'assurance chômage. **M. BIANCUCCI** lui répond.

Le président TALAMONI ouvre la session et demande à **Mme FURIOLI**, chargée du secrétariat de la séance, de procéder à l'appel nominal. A l'issue, il constate que le quorum est atteint. Il prononce un discours en langue corse.

Le président SIMEONI fait à son tour une intervention et salue la mémoire de personnes récemment décédées.

Le président TALAMONI fait état de la nécessité pour l'Assemblée de Corse de se prononcer sur l'urgence quant à l'examen des rapports appelés (cf. annexes) à être présenté par **le président du conseil exécutif de Corse**.

1- Approbation de l'urgence concernant les rapports du conseil exécutif de Corse

Le président TALAMONI invite les membres de l'Assemblée de Corse à se prononcer sur l'urgence.

Mme FURIOLI fait l'appel nominal.

A l'issue du scrutin, l'urgence est retenue à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10

2- Rapport (2020/E5/147) relatif à une mesure d'aide sanitaire en faveur des entreprises touristiques

Mmes CASALTA et SIMONI, intéressées par l'affaire considérée, quittent provisoirement l'hémicycle et ne participent ni au débat ni au vote. En ce qui concerne les pouvoirs, ceux-ci sont redistribués ainsi qu'il suit : **M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI, Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Paul LEONETTI, M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI, Mme Jeanne STROMBONI à M. Jean-François CASALTA, Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA**, le reste sans changement

La présente affaire est rapportée par **Mme MAUPERTUIS**. Elle précise que l'exécutif introduit l'amendement suivant dans le rapport du **président du conseil exécutif** :

« VI / Modalités financières d'intervention

6.1 Porteurs de projets publics

Taux maximum d'intervention 80%

Plafond d'aide à 5 000 euros (dépense subventionnable minimale de 500 euros HT)

6.2 Porteurs de projets privés

Taux maximum d'intervention 50%

Plafond d'aide à 15 000 euros (dépense subventionnable minimale à 500 euros HT) »

Prendent successivement la parole au terme de son intervention, **Mme TOMASI et M. COLONNA.**

Mme MAUPERTUIS répond aux intéressés.

Le président TALAMONI propose que l'amendement et le rapport soient votés de concert. Cette proposition ne soulève aucune observation de la part des membres présents. Il met aux voix le dossier dont il s'agit. **Mme FURIOLI** fait l'appel et recueille les suffrages.

Le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 61
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

3- Rapport (2020/E5/148) portant mesure d'aide d'urgence dans le cadre de la sauvegarde des offices de tourisme de Corse

Pour les mêmes raisons que précédemment, **Mmes COMBETTE et SIMONI** quittent l'hémicycle. Les pouvoirs sont redistribués comme ci-après : **M. Paul MINICONI à M. Pierre POLI, M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Paul LEONETTI, M. Joseph PUCCI à M. Pierre POLI, Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA, Mme Julia TIBERI à Mme Mattea CASALTA, le reste sans changement**

Mme MAUPERTUIS présente le rapport.
Interviennent **MM. LACOMBE et ORLANDI.**

Mme MAUPERTUIS conclut.

A la demande du **président TALAMONI**, **Mme MOSCA** qui a remplacé **Mme FURIOLI** débute l'appel nominal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 61

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

4- Rapport (2020/E5/157) portant attribution d'une prime exceptionnel covid 19 par la collectivité de Corse aux professionnels du secteur médico-social mobilisés dans l'accompagnement des plus fragiles durant la crise sanitaire

Le rapport est présenté par **Mme FAZI**.

Se sont exprimés **Mmes TOMASI et ARRIGHI, M. ORSUCCI**.

Mme FAZI apporte des réponses à chacun des trois intervenants.

Mme COMBETTE remplace **Mme MOSCA** et débute l'appel nominal.

A l'issue, le vote est unanime.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle

COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le président TALAMONI suspend la séance à 13 heures 10 et informe que les travaux reprendront cet après-midi.

La séance reprend à 15 heures 40.

5- Rapport d'information (2020/E5/143) sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social

M. BIANCUCCI présente le document en cause.

Prennent la parole à l'issue de cette présentation, **Mmes FAGNI, NIVAGGIONI, GRIMALDI, ANGELINI-BURESI** ainsi que **M. CASALTA**.

Le rapporteur répond à chacun des intervenants.

La prise d'acte intervient sans vote.

6- Rapport (2020/E5/159) sur la mise en œuvre d'un fonds de sauvegarde économique territoriale « fonds salvezza »

Le président SIMEONI rapporte.

Interviennent **Mmes CASALTA, SIMONI, NIVAGGIONI, COMBETTE** et **MM. ARMANET, CECCOLI, ORSUCCI**.

Au terme des réponses apportées par **le président SIMEONI, le président TALAMONI** propose d'examiner les amendements au rapport qui ont été déposés par **Mme SIMONI** au nom du groupe **Corsica Libera** et par **M. CECCOLI** pour le groupe **La Corse dans la République**.

Une suspension de séance, sollicitée par **le président SIMEONI**, intervient pour modifier la rédaction des amendements.

A la reprise, **le président SIMEONI** donne lecture des textes sous-amendés et sur lesquels un accord a été trouvé.

S'agissant de l'amendement de **Mme SIMONI** qui porte sur le second paragraphe du titre 1) intitulé « L'aide forfaitaire de base pour soutenir l'emploi saisonnier local », page 8, il vient :

« L'aide à l'emploi saisonnier s'adresse aux étudiants. La Collectivité de Corse versera une prime forfaitaire de 800 euros aux entreprises justifiant d'une embauche de deux mois ou plus d'un ou d'une étudiant(e) inscrit(e)s dans un cursus d'enseignement supérieur organisé dans l'île ou ayant sa résidence en Corse. »

En ce qui concerne l'amendement de **M. CECCOLI**, il regarde le titre 2) intitulé « La majoration de l'aide pour soutenir l'emploi saisonnier local en zone d'intérieur ou de montagne » et, plus particulièrement, au sein de la rubrique relative aux conditions d'éligibilité, l'avant-dernière et la dernière d'entre elles. Ainsi, il vient :

« ... depuis au moins 4 mois. »

« L'aide dont s'agit pourra aussi concerner un ou une étudiant(e) dans les conditions précisées au point 1. »

Le président SIMEONI propose, par ailleurs, un amendement du conseil exécutif. Celui-ci vise à corriger une incohérence. Il concerne la fin de l'avant-dernier paragraphe du paragraphe 2) intitulé « Le doublement de l'aide forfaitaire pour les entreprises situées en zone de l'intérieur ou de montagne » page 7. Il vient :

« ... une aide renforcée à 3 000€ maximum sera apportée aux entreprises localisées dans les zones situées dans un territoire présentant un niveau de contrainte de 3 à 5. »

MM. François-Xavier CECCOLI, Paulu-Santu PARIGI et Petr' Antone TOMASI sont désormais présents. **Mmes Christelle COMBETTE et Anne-Laure SANTUCCI** ainsi que **M. Xavier LACOMBE** ont été contraints de quitter la séance. Il en résulte de nouveaux pouvoirs : **M. Jean-François CASALTA** à **Mme Anne TOMASI**, **Mme Christelle COMBETTE** à **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**, **M. Xavier LACOMBE** à **Jean-Louis DELPOUX**, **Mme Marie-Anne PIERI** à **M. Jean-Louis DELPOUX**, **Mme Anne-Laure SANTUCCI** à **M. Romain COLONNA** et **Mme Marie SIMEONI** à **Mme Laura FURIOLI**. Le reste sans changement.

Le président TALAMONI suggère de procéder à un seul vote incluant le rapport, l'amendement du conseil exécutif et les deux amendements sous-amendés. Cette suggestion n'appelle pas de remarque de la part des membres de l'assemblée délibérante.

Mme MOSCA fait l'appel alors que La connexion a été involontairement et provisoirement interrompue avec **M. Jean-Charles ORSUCCI**.

Le texte ainsi amendé est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Sont absents : Mme et MM. Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA.

7- Rapport (2020/E5/158) portant dispositif transitoire du fonds montagne suite à la crise du covid 19

La présentation du rapport est effectuée par **le président SIMEONI**.

Prennent la parole **Mme MOSCA** ainsi que **MM. CECCOLI** et **ARMANET**.

Le président SIMEONI répond aux intervenants.

Mmes Laura FURIOLI et Pascale SIMONI ont été contraintes de quitter la séance. **Mme Pascale SIMONI** donne pouvoir à **M. Jean-Guy TALAMONI**.

Les services sont parvenus à rétablir la connexion avec **M. Jean-Charles ORSUCCI**.

Le président TALAMONI met aux voix le rapport dont il s'agit. **Mme MOSCA** procède à l'appel.

Le document est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea

CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 60
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Sont absents : Mmes M. Laura FURIOLI, Camille de ROCCA SERRA et Marie SIMEONI.

8- Rapport (2020/E5/129) portant tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Le président SIMEONI présente le tableau des effectifs de la collectivité qui a recueilli l'avis favorable de la commission des finances et de la fiscalité.

Se sont exprimés Mme MARIOTTI, MM. ORLANDI et VANNI.

Le président SIMEONI conclut.

MM François-Xavier CECCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre POLI et Petr'Antone TOMASI ont été placés dans l'obligation de quitter la séance. De nouveaux pouvoirs sont établis, ainsi M. François-Xavier CECCOLI à Mme Stéphanie GRIMALDI, Mme Laura FURIOLI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI, M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Véronique ARRIGHI, M. Pierre POLI à M. Pascal CARLOTTI et Mme Marie SIMEONI à Mme Julie GUISEPPI.

A la demande du président TALAMONI, Mme MOSCA procède à l'appel nominal.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-

Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-Participation : Mmes et MM. Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

POUR : 41
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 21

Est absent : M. Camille de ROCCA SERRA.

9- Rapport (2020/E5/142) portant dispositif territorial de soutien aux entreprises ayant eu à subir une catastrophe naturelle déclarée comme telle par arrêté ministériel au titre de l'année 2020

La présentation du rapport est effectuée par **M. ANGELINI**.

Mme CASALTA fait une intervention à laquelle répond le rapporteur.

Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Marie SIMEONI sont désormais présentes. **MM. Guy ARMANET, Pascal CARLOTTI, François ORLANDI et Paulu-Santu PARIGI** ont été amenés à quitter la séance. Il en résulte de nouveaux pouvoirs : **M. Guy ARMANET** à Hyacinthe VANNI, **M. François ORLANDI** à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, **M. Paulu-Santu PARIGI** à M. Romain COLONNA, **M. Louis POZZO di BORGIO** à Mme Frédérique DENSARI, **M. Joseph PUCCI** à M. Pascal CARLOTTI, **Mme Catherine RIERA** à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI. Le reste sans changement.

Il est procédé à l'appel par **Mme MOSCA**.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel

FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Est absent : M. Camille de ROCCA SERRA.

10-Motion (n° 2020/E5/017) déposée par Mme FAGNI « Réforme de l'assurance chômage »

Mme FAGNI, au nom du groupe **Femu A Corsica**, présente le texte de la motion portant sur la réforme de l'assurance chômage.

Mme DENSARI intervient en faveur du texte considéré.

Plus personne ne sollicitant la parole, le conseil exécutif ayant donné un avis favorable, **le président TALAMONI** demande à l'assemblée de délibérer. **Mme MOSCA** recueille les suffrages.

La motion est adoptée à la majorité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-Participation : Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI.

POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 9

Est absent : M. Camille de ROCCA SERRA.

11-Motion (n° 2020/E5/018) déposée par Mme CASALTA « Soutien à la production locale »

Mme CASALTA, au nom du groupe **Partitu di a Nazione Corsa**, présente la motion portant sur le soutien à la production locale.

M. ORSUCCI propose un amendement au texte portant sur la première phrase. Il convient d'ajouter après « *le développement des circuits courts...* » les termes suivants : « *..., à rendre accessible ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité...* » le reste sans changement.

Le président TALAMONI fait une intervention.

Le conseil exécutif émet un avis favorable sur la motion amendée qui est ainsi mise aux voix.

Mme MOSCA procède à l'appel nominal.

Le texte amendé est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Est absent : M. Camille de ROCCA SERRA.

Le président TALAMONI rappelle que **Mme POLI-ANDREANI** a manifesté son intention de démissionner de sa qualité de membre du conseil d'administration du Parc Naturel Régional de Corse. Cette démission étant désormais effective, **Mme SIMONI** est désignée pour siéger en ses lieu et place au sein de l'établissement.

A 19 heures 30, l'ordre du jour est épuisé et **le président TALAMONI** lève la séance.

Ajaccio, le 30 juin 2020

ANNEXES



QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
30 DI GHJUGNU DI U 2020

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN 2020

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

TURISIMU / TOURISME

- **Raportu n^u 147 : Misura di aiutu sanitariu in favore di l'intraprese turistiche.**
Rapport n° 147 : Mesure d'aide sanitaire en faveur des entreprises touristiques.
- **Raportu n^u 148 : Misura d'aiutu d'urgenza da priservà l'Uffizii di Turisimu di Corsica.**
Rapport n° 148 : Mesure d'aide d'urgence dans le cadre de la sauvegarde des Offices de Tourisme de Corse.

ENERGIA / ENERGIE

- **Raportu n^u 143 : Raportu d'infurmazione nantu à a messa in opera di l'azione di rinnovu energeticu efficiente in l'alloghju sociale.**
Rapport n° 143 : Rapport d'information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Raportu n^u 142 : Dispositivu tarritoriali di sustegnu à l'impresi culpiti da una catastrofa naturali dichjarata tali da un arristatu ministiriali à titulu di l'annu 2020.**
Rapport n° 142 : Dispositif territorial de soutien aux entreprises ayant dû subir une catastrophe naturelle déclarée comme telle par arrêté ministériel au titre de l'année 2020.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

- **Raportu n° 129 : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica.**
Rapport n° 129 : Approbation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Raportu n° 158 : Dispositivu trasitoriu di u fondu Muntagna in seguita à a crisa di u Covid 19.**
Rapport n° 158 : Dispositif transitoire du fonds Montagne suite à la crise du COVID 19.
- **Raportu n° 159 : Messa in opera d'un fondu di salvezza economica territoriale (« fondu Salvezza »)**
Rapport n° 159: Mise en œuvre d'un fonds de sauvegarde économique territoriale (« fonds Salvezza »)

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

- **Raportu n° 157 : Attribuzioni di una prima eccezzionali covid-19 da a Cullittività di Corsica a i prufiziunali di u sittori medicusociali chi so stati mubilizati pà accumpagna i piu vunerevuli in u mentri di a crisa sanitaria**
Rapport n° 157 : Attribution d'une prime exceptionnelle covid-19 par la Collectivité de Corse aux professionnels du secteur médico-social mobilisés dans l'accompagnement des plus fragiles durant la crise sanitaire.

MUZIONE - MOTIONS

MESURE D'AIDE SANITAIRE EN FAVEUR
DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Rapport n° 147

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

« *Mesure d'aide dans le cadre des investissements relatifs à la réassurance sanitaire* »,

INSERER en page 3 : « ***Sous réserve de disponibilités budgétaires*** » sous le paragraphe suivant :

VI / Modalités financières d'intervention

6.1 Porteurs de projets publics

Taux maximum d'intervention 80 %

Plafond d'aide à 5 000 € (dépense subventionnable minimale de 500 € HT)

6.2 Porteurs de projets privés

Taux maximum d'intervention 50 %

Plafond d'aide à 15 000 € (dépense subventionnable minimale de 500 € HT)

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

MESSA IN OPERA D'UN FONDU DI
SALVEZZA ECONOMICA TERRITORIALE
(« FONDS SALVEZZA »)

Rapport n° 2020/E5/159

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre du fonds de sauvegarde économique territorial « fonds salvezza » prévoit dans son volet emploi le soutien à l'embauche de saisonnier dans cette période de crise.

Les conditions d'éligibilité ne mentionnent pas l'emploi des étudiants. Or, ces contrats sont souvent une nécessité pour ces derniers, afin de financer leurs études.

Cet amendement a pour objectif de prendre en compte cette réalité en permettant aux entreprises de rentrer dans le dispositif de soutien à l'emploi, dans le cas de recrutement d'un étudiant sur un contrat de 2 mois.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À la page 8 du rapport, au titre « 1) L'aide forfaitaire de base pour soutenir l'emploi saisonnier local » après le 1^{er} paragraphe :

AJOUTER le paragraphe suivant :

« L'aide à l'emploi saisonnier s'adresse aussi à nos étudiants. Il convient d'adapter cette mesure d'aide à leurs spécificités ce qui consisterait pour la Collectivité de Corse à verser une prime forfaitaire de 1000 € aux entreprises justifiant d'une embauche, de 2 mois ou plus, d'un étudiant inscrit à l'Università di Corsica ou ayant leur résidence principale en Corse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

(Motion n° 2020/E5/018)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

APRÈS

« S'ENGAGE à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts »

AJOUTER

,à rendre plus accessible ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité... le reste inchangé.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**